

<p><b>Département d'Ille et Vilaine</b> <b>Mairie de Saint-Senoux (35580)</b></p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-SENOUX</b></p>
<p><b><u>MEMBRES</u></b> En exercice : 19 Présents : 10 Votants : 18 Pouvoir : 8</p> <p><b><u>DATES</u></b> Convoc. : 06/07/20 Affich. : 06/07/20</p>	<p><b>Séance du 10 juillet 2020</b> L'an deux mil vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures, en application du III de l'article 19 de la loi 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L2121-7 et 2122-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de cette commune, convoqué et réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu inhabituel de ses séances en salle Glenmor au vue du contexte exceptionnel du COVID19, sous la présidence de Madame Antinéa LECLERC, la maire.</p> <p><b><u>Présents</u></b> : Mmes GUILLET Sakina, HINRY Delphine, LAIR Maryline, LECLERC Antinéa, MEREL Danièle MM BOUTILLIER Pierre Marie, CORMIER Jean-Pierre, LE TROQUER Paulo, THOMAS Christophe, VICTOIRE Pierre</p> <p><b><u>Absents excusés</u></b> : Mmes DARMAILLACQ Marion, DUBOURG Géraldine (donne pouvoir à Jean-Pierre CORMIER), DUCHET Soizic ( donne pouvoir à Christophe THOMAS), LE COZ Adeline ( donne pouvoir à Maryline LAIR), LEBRUN Hélène ( donne pouvoir à Sakina GUILLET), LE COZ Benoit (Pouvoir à LE TROQUER Paulo), PROVOST Patrice ( donne pouvoir à Danièle MEREL), REDOU Pierre ( donne pouvoir à Antinéa LECLERC), TEXIER Nicolas ( donne pouvoir à Delphine HINRY),</p> <p>Madame Delphine HINRY a été désignée en qualité de secrétaire de séance</p>

### **61-20 : Sénatoriales. Élection des délégués et suppléants**

**Vu** le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTA2015957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

#### **a) Composition du bureau électoral**

Madame la Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Monsieur Jean-Pierre CORMIER

Madame Danièle MEREL

Monsieur Paulo LE TROQUER

Monsieur Christophe THOMAS

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

**b) Les listes déposées et enregistrées :**

Composition des listes :

La liste « Saint-Senoux Ensemble » est composée de :

Madame LAIR Maryline  
Monsieur TEXIER Nicolas  
Madame HINRY Delphine  
Monsieur CORMIER Jean-Pierre  
Madame DUBOURG Géraldine  
Monsieur PROVOST Patrice  
Madame LECLERC Antinéa  
Monsieur VICTOIRE Pierre

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la ou des candidatures, il est procédé au vote.

**c) Élection des délégués titulaires**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 18
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 18

**1<sup>re</sup> répartition :**

La liste « Saint-Senoux Ensemble » a obtenu 18 voix

Madame la Maire proclame les résultats définitifs :

Liste Saint-Senoux Ensemble : 8 sièges